



Roadmap e-Procurement - Feuille de route des futurs changements

Version Q3 2024

Fin 2020, le SPF BOSA a commencé à développer une nouvelle plateforme e-Procurement, qui a remplacé les applications e-Procurement qui étaient proposées depuis 2006. La présente feuille de route fait le tour des principales étapes de ce développement.



Après un bref rappel de la genèse de la plateforme actuelle, elle explique tout d'abord la mission et les valeurs clés qui constituent le fil rouge du développement de la nouvelle plateforme.

Elle aborde ensuite dans le détail le développement et la livraison de la nouvelle plateforme tels qu'ils sont prévus.

Table des matières

Table des matières	3
Historique	4
Depuis 2005 – la plateforme précédente	4
À partir de 2023 – la nouvelle plateforme	6
Mission & principes	7
Mission	7
Principes de base	8
Types d’adaptations	10
Au planning	11
2024 – Q1	13
2024 – Q2	15
2024 – Q3	18
2024 – Q4	20
2025	22
2026	22
Feed-back et contact	23

Historique

Depuis 2005 – la plateforme précédente

Avec la publication du plan d'action européen e-Procurement en 2004, tous les niveaux de pouvoir belges doivent relever le défi de pouvoir numériser entièrement le processus d'achat pour 2010 au plus tard. Il a donc été décidé en 2005 au niveau fédéral de créer le service fédéral e-Procurement au sein de l'ancien SPF Personnel et Organisation. La mission de ce service était de lancer et de gérer une plateforme logicielle permettant de réaliser des marchés publics par voie électronique.

La plateforme a été construite à partir de plusieurs modules qui, initialement, étaient indépendants les uns des autres. e-Tendering a été la première des applications à être mise en production en 2006, pour soutenir le volet eSubmission (dépôt et ouvertures d'offres). Une première version de l'application e-Catalogue y a été ajoutée en 2007, dans le but de mettre à disposition des catalogues et de passer des commandes sur ces catalogues. Puis, c'est une nouvelle plateforme de publication qui a vu le jour en 2008 : e-Notification. Les acheteurs peuvent y publier et y gérer des marchés publics. De leur côté, les entreprises peuvent facilement y retrouver des avis de marché pertinents. e-Notification a été suivi en 2010 par les applications e-Awarding et e-Auctions. La première permet, entre autres, de gérer des dossiers, de procéder à une évaluation automatique et de créer des modèles de documents (*templates*). La seconde sert quant à elle à organiser des enchères électroniques inversées.

En 2011, e-Notification a repris le rôle du Bulletin des Adjudications et est ainsi devenu le canal de publication belge officiel pour les avis de marchés publics.

Puis, en 2014, l'intégration entre les différents modules a été renforcée par l'ajout d'un module de gestion central des organisations et des utilisateurs.

À la suite d'une prolongation du contrat de maintenance avec le fournisseur existant, un business case a été élaboré à la demande du Conseil des ministres en 2017, en vue d'examiner plusieurs pistes pour la gestion future de la plateforme. L'on a finalement opté pour une approche prévoyant une reconstruction totale de la nouvelle plateforme, mais sur mesure et conformément aux souhaits du SPF BOSA et de ses clients.

- La pratique dans d'autres DG du SPF BOSA avait déjà démontré que l'utilisation de la méthode de développement agile et la collaboration avec un partenaire externe pouvaient

donner des produits finaux utiles et de qualité. Un bel exemple en la matière est l'e-Box pour les citoyens et les entreprises.

- Par ailleurs, l'expérience avec d'autres projets montre que le secteur public utilise souvent d'autres standards que ceux supportés par les solutions commerciales. Une approche personnalisée permet de mieux répondre à ce besoin et peut faire en sorte que les processus standard au sein de l'administration puissent être numérisés sans pour autant devoir effectuer des adaptations lourdes, techniquement complexes et donc souvent onéreuses sur les logiciels existants.
- Un dernier argument tout aussi important réside dans le fait qu'avec cette approche prônant une reconstruction de la plateforme, le SPF BOSA devient propriétaire de tout le code source développé et l'on évite à l'avenir tout *vendor lock-in*¹.

¹ On parle de *vendor lock-in* lorsqu'un client dépend d'un fournisseur pour un certain produit ou service parce qu'il ne peut pas en changer sans avoir à supporter des coûts ou des inconvénients importants.

À partir de 2023 – la nouvelle plateforme

Le 4 septembre 2020, le Conseil des ministres a approuvé la proposition de faire développer la nouvelle plateforme e-Procurement ex nihilo, entièrement sur mesure et conformément aux spécifications du SPF BOSA.

La plateforme reste fidèle aux principes de base déjà validés en 2017 par le Conseil des ministres (modulaire, ouverte et accessible pour d'autres applications...). Elle sera toujours mise gratuitement à la disposition des utilisateurs finaux de tous les adjudicateurs en Belgique (actuellement, plus de 5.500) et de toutes les entreprises (nationales et internationales) qui souhaitent concourir à des marchés publics belges.

Le 4 septembre 2023, trois ans exactement après son approbation par le Conseil des ministres, la nouvelle plateforme a été lancée.

Le SPF BOSA a l'intention de faire constamment évoluer la plateforme et ce, afin de garantir sa conformité légale et technique ainsi qu'une convivialité optimale. De plus, le scope actuel de la plateforme sera étendu avec quelques fonctionnalités ciblées *end-to-end*. À terme, d'autres fonctionnalités pourront à leur tour être ajoutées, sur la base d'une cocréation avec les différentes parties prenantes.

Mission & principes

Mission

Avec la nouvelle plateforme e-Procurement, le SPF BOSA entend réaliser plusieurs objectifs.

Premièrement, nous nous efforçons d'offrir une plateforme d'achat qui soit toujours **conforme au cadre législatif et technologique**. À cette fin, nous suivons de près la réglementation relative aux marchés publics et nous proposons des outils grâce auxquels l'utilisateur final peut facilement se conformer à cette réglementation. Nous tenons bien évidemment compte de nombreuses autres obligations légales (RGPD, principe « only once », législation sur l'emploi des langues, publicité de l'administration...) lors du développement de la plateforme. Nous surveillons aussi attentivement les progrès technologiques. Nous voulons offrir une plateforme qui réponde aux derniers standards technologiques et qui soit facilement accessible au monde extérieur. La garantie d'une convivialité optimale est essentielle à cet égard.

Deuxièmement, le SPF BOSA souhaite faire évoluer progressivement la plateforme afin d'offrir aux utilisateurs un **soutien** toujours plus large et plus complet **tout au long du processus d'achat**. La plateforme sera donc régulièrement enrichie de fonctionnalités *end-to-end*. Une première série d'extensions possibles a déjà été analysée est en cours de développement. Ces extensions sont expliquées plus loin dans le document.

Par ailleurs, le SPF BOSA attache énormément d'importance à ce que les **utilisateurs finaux** de la plateforme bénéficient d'un **soutien** de qualité. D'une part grâce à la présence d'un helpdesk performant. D'autre part par le biais d'autres canaux comme des manuels dans notre nouveau centre d'aide. Une **formation** adéquate des utilisateurs finaux est également prévue. Les formateurs accrédités ont un rôle important à jouer à cet égard.

Principes de base

Grâce aux investissements de l'administration fédérale, la plateforme peut être **mise gratuitement à la disposition** de toutes les entreprises et de tous utilisateurs finaux des pouvoirs adjudicateurs et des entités adjudicatrices belges qui sont soumis à la législation relative aux marchés publics. Ce dernier groupe comprend non seulement les niveaux de pouvoir fédéraux, régionaux et locaux mais aussi toute une série d'autres organisations telles que des ASBL, des (groupes d') écoles, des hôpitaux et institutions de soins, etc.

Dans le domaine des marchés publics, il est d'un intérêt primordial que la communication entre l'administration et les entreprises se déroule **selon les règles légales**. Le fonctionnement de la plateforme doit dès lors être en permanence conforme à la réglementation en vigueur portant sur les marchés publics. Il convient également d'intégrer toute autre réglementation applicable (RGPD, principe « only once », législation sur l'emploi des langues...).

En utilisant des standards modernes pour le développement web et en prêtant **attention aux standards** qui favorisent **l'inclusion numérique**, on garantit l'accessibilité de la nouvelle plateforme, en particulier aux personnes avec un handicap visuel ou auditif.

La nouvelle plateforme doit être une plateforme « ouverte » à tous les égards :

- Elle doit utiliser au maximum les **standards ouverts**. Au niveau européen, il existe de nombreuses initiatives (par ex. openPEPPOL, mise en œuvre par Mercurius en Belgique) qui ont pour but d'accroître l'interopérabilité des applications d'e-Procurement et de faciliter ainsi le procurement transfrontalier.
- La plateforme doit aussi disposer d'une API étendue permettant la **communication de machine à machine**. Elle peut ainsi être intégrée au maximum aux applications externes (de back-office) des parties prenantes (par ex. Fedcom, ILIAS, etc.) et offrir un accès plus efficace aux « médias », c'est-à-dire des parties tierces qui recherchent des informations publiques (par ex. des avis de marchés) sur la plateforme pour ensuite les exporter et les communiquer à leurs propres clients (par ex. des entreprises). Il va sans dire que cela augmente la visibilité des marchés publics.

Enfin, la plateforme doit **s'intégrer un maximum aux modules existants de la DG Simplification et Digitalisation et CSAM** (par exemple le FAS, la GGA et la gestion des rôles, les IWF, Mercurius, FTS...). Globalement, l'ambition du SPF BOSA avec cette plateforme est de franchir une nouvelle étape dans la **transformation numérique**. Grâce à une approche *digital first* à part entière, la plateforme doit rendre le monde des marchés publics encore plus accessible aux adjudicateurs et aux entreprises, et contribuer ainsi à poursuivre la simplification administrative et à faciliter les procédures de marchés publics. Conformément au futur plan d'action en faveur des

PME, le SPF BOSA veut également que cette nouvelle plateforme permette un monitoring de qualité de l'accès des PME aux marchés publics.

Types d'adaptations

La version de base de la plateforme, lancée le 4 septembre 2023, sera continuellement adaptée. Les adaptations à la plate-forme peuvent être classées en plusieurs catégories.

1. **Optimisations** de fonctionnalités existantes. Il s'agit d'améliorations relativement mineures apportées à des fonctionnalités existantes. Par exemple, le fait de proposer une fonctionnalité permettant de supprimer en une opération plusieurs documents alors que la version précédente exigeait une opération distincte par document. Autre exemple : une mise à jour vers une nouvelle version des modèles d'avis. Ces optimisations n'élargissent donc pas le soutien au processus d'achat mais sont généralement importantes pour une bonne expérience utilisateur.
2. Adaptations dues aux **modifications du cadre réglementaire**. Il va de soi que la plateforme doit également s'adapter lorsque la réglementation change et que ces modifications ont un impact sur les parties du processus d'achat déjà soutenues par la plateforme.
3. De **nouveaux modules** sont développés pour soutenir au sein du processus d'achat des activités que la plateforme ne prenait pas en charge auparavant. La plateforme mise en service le 4 septembre visait principalement à offrir au moins les mêmes fonctionnalités que l'ancienne plateforme. Maintenant que cette version est en ligne, les fonctionnalités de la plateforme seront progressivement élargies afin de prendre en charge une part de plus en plus importante du processus d'achat. Ces extensions seront disponibles pour tous les utilisateurs mais elles ont été demandées principalement par l'Administration fédérale et seront élaborées en collaboration avec les clients fédéraux.
4. **Adaptations aux composants techniques**. Le SPF BOSA souhaite offrir cette plateforme à long terme. Il est donc nécessaire de mettre à jour ou de remplacer régulièrement les éléments qui composent la plateforme. Il peut s'agir de petites mises à jour de composants, de migrations vers de nouvelles versions de composants importants et critiques ou du remplacement complet d'un composant par une nouvelle technologie. Ces adaptations sont généralement transparentes pour l'utilisateur final et ne sont donc pas toujours reprises dans le présent document.

Le SPF BOSA a pour objectif de mettre chaque mois une nouvelle version de la plateforme à disposition. Comme nous souhaitons conserver la plus grande flexibilité possible en ce qui concerne les changements apportés à la plateforme, **le contenu et l'impact exacts de chaque version ne peuvent jamais être prédits longtemps à l'avance**. Cependant, les principaux changements apportés à chaque version seront clairement communiqués. Il peut également arriver que, pour des raisons techniques ou organisationnelles, une version ne soit pas publiée. De manière générale, nous préférons adapter le contenu des versions plutôt que de reporter la publication d'une nouvelle version à une date ultérieure.

Au planning

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de l'évolution attendue de la plateforme au cours des prochaines années.

Aujourd'hui, l'intérêt pour la plateforme est si grand et les propositions de nouvelles fonctionnalités sont si nombreuses qu'il est impossible de donner un calendrier détaillé des modifications à la plateforme. Ainsi, bien que tous les efforts soient fournis pour assurer le suivi du **planning**, celui-ci est purement **indicatif**.

Les adaptations nécessaires pour garantir la conformité légale de la plateforme seront évidemment traitées en priorité. Il s'agit ici non seulement d'adaptations à la législation relative aux marchés publics, mais aussi de toute modification réglementaire ayant un impact direct ou indirect sur la plateforme.

Les adaptations nécessaires pour garantir l'interopérabilité avec d'autres plateformes (comme le Journal officiel de l'Union européenne) seront elles aussi prioritaires. De petites optimisations seront également apportées à chaque version. Elles ne seront pas reprises dans le présent document.

2024 – Q1	13
Notifications supplémentaires par e-mail (#1)	13
Améliorations à l'invitation (#1)	13
Améliorations aux cartes de visite (#1)	14
Plus d'options de filtrage dans les tableaux récapitulatifs (#1)	14
Nature du marché lors de l'enregistrement d'un bon de commande	14
Nouvelle version eForms	15
2024 – Q2	15
Flux d'approbation (#1)	15
Notifications supplémentaires par e-mail (#2)	16
Notification du classement provisoire	16

Améliorations à l'invitation (#2)	16
Améliorations aux cartes de visite (#2)	17
Flux d'approbation (#2)	17
2024 – Q3	18
Communities (#1)	18
Enregistrement des chiffres clés	18
Feed-back sur les dossiers	19
Commandes à partir d'un dossier	19
2024 – Q4	20
Flux d'approbation (#3)	20
Assistant (« wizard »)	20
Communities (#2)	20
Environnement Business Intelligence (BI)	20
Versions des commandes	20
Plusieurs entreprises pour un accord-cadre	21
Améliorations aux cartes de visite (#3)	21
Masquage	21
Droit de commande	21
Un DUME intégré	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
2025.....	22
Modèles (<i>templates</i>) et clauses	22
2026.....	22
Évaluation semi-automatique	22

2024 – Q1

Notifications supplémentaires par e-mail (#1)

Optimisation

À la suite d'une forte demande de la part des utilisateurs finaux, le nombre de notifications par e-mail sera augmenté. Ainsi, davantage de courriers électroniques seront envoyés dans les cas suivants :

- lorsque des catalogues doivent être approuvés,
- lorsque des catalogues changent de statut,
- lorsque des bons de commande changent de statut,
- lorsque de nouvelles participations (externes) sont disponibles,
- lorsque qu'un contrat a été modifié,
- lorsque des seuils critiques d'un accord-cadre sont dépassés,
- lorsque des avis, des invitations ou des notifications attendent d'être approuvés,
- ...

Ces courriers électroniques supplémentaires ne seront pas tous ajoutés en une seule fois, mais seront progressivement activés à chaque nouvelle version.

Améliorations à l'invitation (#1)

Optimisation

Des adaptations sont prévues aux invitations à introduire une offre.

Ainsi, il sera possible pour l'adjudicateur de recevoir en BCC les invitations envoyées aux entreprises. Un adjudicateur pourra également copier facilement les détails d'une invitation déjà envoyée pour l'envoyer à nouveau à partir de sa propre boîte de messagerie.

Aujourd'hui, un adjudicateur reçoit un aperçu des consultations par les entreprises 24 heures après l'envoi de l'invitation. Dorénavant, l'aperçu de ce statut sera à nouveau envoyé par courrier électronique le 5^{ème} jour après l'envoi de l'invitation.

En outre, l'adjudicateur recevra un avertissement si la shortlist mentionne des entreprises identiques (même numéro d'entreprise).

Améliorations aux cartes de visite (#1)

Optimisation

Les possibilités d'utilisation des cartes de visite seront améliorées, l'objectif étant de :

- 1) Demander des informations supplémentaires sur la carte de visite et de faire compléter obligatoirement certaines données. Cela aura un effet positif sur les recherches de cartes de visite. En outre, l'entreprise sera invitée à indiquer qui peut consulter la carte de visite (voir le point suivant).
- 2) Rendre les cartes de visite plus transparentes. L'objectif est de mettre la base de données des cartes de visite à la disposition de tous les utilisateurs de la plateforme et pas seulement des adjudicateurs qui établissent une shortlist. Grâce à cette adaptation, la plateforme offrira un meilleur soutien pour la réalisation d'études de marché notamment.
- 3) Éviter autant que possible les données obsolètes et les doublons dans les résultats de recherche.

Au premier trimestre de 2024, on se penchera principalement sur l'obligation de faire figurer des données supplémentaires sur la carte de visite. Ces adaptations seront disponibles en production immédiatement après leur mise en œuvre.

Plus d'options de filtrage dans les tableaux récapitulatifs (#1)

Optimisation

Aujourd'hui, les possibilités de recherche et de filtrage sur les tableaux sont limitées. Il s'agit principalement des tableaux qui donnent un aperçu des bons de commande, des demandes, des dossiers, des participations et des contrats.

Ces tableaux seront progressivement enrichis d'options de filtrage.

Nature du marché lors de l'enregistrement d'un bon de commande

Cadre réglementaire

Suite à l'entrée en vigueur de la loi et de l'A.R. « Gouvernance des marchés publics », les adjudicateurs sont tenus de communiquer les chiffres clés relatifs à la valeur des marchés de faible montant (à partir de 3.000 euros). Ces chiffres clés doivent être rapportés par entreprise et être **scindés en travaux, services et fournitures**.

Cette adaptation permettra, lors de l'enregistrement d'un bon de commande, d'indiquer dans chaque scénario si l'article commandé est un travail, une fourniture ou un service. De cette manière, les adjudicateurs qui utilisent la plateforme e-Procurement dans son entièreté

peuvent s'assurer que toutes les données nécessaires se trouvent déjà dans la plateforme et que l'enregistrement annuel des chiffres clés se fera très facilement.

En marge : les adjudicateurs pourront toujours utiliser l'enregistrement manuel via un fichier Excel (selon un modèle prédéfini). Voir aussi [cette](#) page sur le site web du SPF BOSA.

Nouvelle version eForms

Cadre réglementaire

Le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) a préparé une nouvelle version des eForms. Il y aura un passage à la version 1.10.

Selon l'impact de cette nouvelle version, elle pourrait n'être disponible qu'à partir du deuxième trimestre de 2024.

2024 – Q2

Flux d'approbation (#1)

Nouveau module

La version de base de la plateforme ne permet pas les approbations avancées. Ainsi, une demande, un avis, une invitation ou un projet de bon de commande par exemple ne peuvent être approuvés que par une seule personne disposant des autorisations nécessaires à cet effet.

Ce module introduit la possibilité d'organiser une approbation complète de certains dossiers et documents sur la plateforme e-Procurement. Les approbateurs dans le flux peuvent approuver, refuser ou simplement donner un avis, mais aussi signer numériquement des documents. Il est possible d'utiliser ce module non seulement pour approuver des demandes ou des projets de bon de commande (objets dans la plateforme) mais aussi, par exemple, pour approuver la passation, la décision de sélection ou d'attribution ou la conclusion du marché.

Une première version brute de ce module sera disponible au premier trimestre de 2024. En collaboration avec quelques services publics fédéraux, nous la déploierons dans une série de projets pilotes afin d'identifier une série d'optimisations possibles.

Au cours des trimestres suivants, des fonctionnalités supplémentaires seront disponibles, telles que le flux d'approbation sur la base d'un modèle, la délégation en cas d'absence et la création de groupes fonctionnels (voir plus loin).

Notifications supplémentaires par e-mail (#2)**Optimisation**

À la suite d'une forte demande de la part des utilisateurs finaux, le nombre de notifications par e-mail sera augmenté. Ainsi, davantage de courriers électroniques seront envoyés dans les cas suivants :

- lorsque des catalogues doivent être approuvés,
- lorsque des catalogues changent de statut,
- lorsque des bons de commande changent de statut,
- lorsque de nouvelles participations (externes) sont disponibles,
- lorsque qu'un contrat a été modifié,
- lorsque des seuils critiques d'un accord-cadre sont dépassés,
- lorsque des avis, des invitations ou des notifications attendent d'être approuvés,
- ...

Ces courriers électroniques supplémentaires ne seront pas tous ajoutés en une seule fois, mais seront progressivement activés à chaque nouvelle version.

Notification du classement provisoire**Cadre réglementaire**

À partir du 1^{er} juin 2024, les adjudicateurs seront tenus, sous certaines conditions, d'informer chaque soumissionnaire de sa place individuelle dans le classement provisoire. Cette notification devra être envoyée immédiatement après l'ouverture des offres. Aujourd'hui, il est déjà possible d'envoyer de telles notifications aux entreprises. Une notification distincte doit cependant être préparée pour chaque soumissionnaire.

Une nouvelle fonctionnalité permettra de rédiger et d'envoyer facilement et en une seule fois toutes les notifications de place individuelle dans le classement provisoire.

Améliorations à l'invitation (#2)**Optimisation**

Des adaptations supplémentaires sont prévues aux invitations à introduire une offre.

On examinera comment la plateforme peut enregistrer davantage d'actions de la part d'entreprises sélectionnées (par exemple, en cliquant sur le lien dans le mail) afin que l'acheteur ait encore plus de garanties de la bonne réception. Par ailleurs, nous étudions également la possibilité de notifier l'adjudicateur lorsque l'e-mail d'invitation ne peut pas être envoyé à une entreprise.

Améliorations aux cartes de visite (#2)**Optimisation**

Les possibilités d'utilisation des cartes de visite seront améliorées, l'objectif étant de :

- 1) Demander des informations supplémentaires sur la carte de visite et de faire compléter obligatoirement certaines données. Cela aura un effet positif sur les recherches de cartes de visite. En outre, l'entreprise sera invitée à indiquer qui peut consulter la carte de visite (voir le point suivant).
- 2) Rendre les cartes de visite plus transparentes. L'objectif est de mettre la base de données des cartes de visite à la disposition de tous les utilisateurs de la plateforme et pas seulement des adjudicateurs qui établissent une shortlist. Grâce à cette adaptation, la plateforme offrira un meilleur soutien pour la réalisation d'études de marché notamment.
- 3) Éviter autant que possible les données obsolètes et les doublons dans les résultats de recherche.

Au deuxième trimestre de 2024, on se penchera principalement sur le nouveau moteur de recherche pour les acheteurs, les entreprises et les utilisateurs non enregistrés.

Flux d'approbation (#2)**Nouveau module**

La version de base de la plateforme ne permet pas les approbations avancées. Ainsi, une demande, un avis, une invitation ou un projet de bon de commande par exemple ne peuvent être approuvés que par une seule personne disposant des autorisations nécessaires à cet effet.

Ce module introduit la possibilité d'organiser une approbation complète de certains dossiers et documents sur la plateforme e-Procurement. Les approbateurs dans le flux peuvent approuver, refuser ou simplement donner un avis, mais aussi signer numériquement des documents. Il est possible d'utiliser ce module non seulement pour approuver des demandes ou des projets de bon de commande (objets dans la plateforme) mais aussi, par exemple, pour approuver la passation, la décision de sélection ou d'attribution ou la conclusion du marché.

Au deuxième trimestre de 2024, des fonctionnalités permettant d'initialiser un flux d'approbation sur la base d'un modèle seront disponibles. Le modèle contiendra les données de base du flux d'approbation, mais aussi, plus spécifiquement, la logique permettant de déduire les étapes du flux d'approbation. Ainsi, sur la base des données déjà disponibles dans la plateforme (par exemple, la valeur estimée d'un marché), cette logique permettra de déduire si une étape précise doit être activée ou non.

En outre, des fonctionnalités permettant de demander l'approbation d'un groupe (fonctionnel) spécifique d'utilisateurs seront disponibles. Ainsi, un avis pourra être demandé à un « groupe de juristes » qui décidera ensuite en son sein qui rédigera l'avis. Mais il est également possible de créer un groupe fonctionnel qui ne comprend qu'un seul approbateur ou conseiller. De cette

manière, les changements peuvent être gérés de manière plus flexible. Lorsque cet approbateur ou ce conseiller est remplacé, seul l'utilisateur de ce groupe sera remplacé et les flux d'approbation en cours prendront immédiatement en compte ce changement.

Enfin, les approbateurs et les conseillers pourront désormais se faire remplacer pendant un certain temps (délégation à octroyer) afin de pouvoir gérer les flux d'approbation en cours.

2024 – Q3

Communities (#1)

Nouveau module

Dans le cadre de la gestion des contrats communs, nous souhaitons développer un module qui soutiendra davantage le processus de ces contrats.

Dans un premier temps, nous souhaitons nous concentrer sur les fonctionnalités qui devraient offrir les avantages suivants :

1. Permettre la gestion des indicateurs clés de performance (KPI) et l'établissement de rapports en la matière. Les informations nécessaires au calcul de ces KPI seront demandées directement via la plateforme et les calculs exigeront moins d'interventions manuelles. Les rapports eux-mêmes seront proposés par le biais d'un environnement BI.
2. Les adjudicateurs pourront établir et partager un planning commun dont les informations seront mises entièrement ou partiellement à la disposition des utilisateurs de la plateforme. Les informations circuleront plus rapidement et la confidentialité des données sera mieux contrôlée.

La mise en œuvre d'une première version de ce module supplémentaire sera progressive.

Enregistrement des chiffres clés

Cadre réglementaire

La loi « Gouvernance des marchés publics » crée de nouvelles obligations en matière de rapports (voir notamment l'article 143 § 2 et l'article 165 § 2 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics). La transparence accrue doit permettre d'obtenir des données stratégiques plus complètes et de meilleure qualité.

Les adjudicateurs doivent enregistrer sur la plateforme e-Procurement leurs dépenses de faible valeur (entre 3.000 et 30.000 euros) et leurs commandes passées conformément aux accords-cadres. Ces dépenses et commandes sont divisées en deux enregistrements distincts dans lesquels les données suivantes doivent systématiquement être communiquées : le numéro BCE

de l'adjudicateur, la catégorie de la dépense ou de la commande (travaux, fournitures ou services), le montant dépensé et le numéro d'entreprise du fournisseur.

Tous les adjudicateurs belges pourront satisfaire à ces obligations en procédant de la manière suivante dans la plateforme :

- Sélectionner les commandes passées via la plateforme pour l'un de ces enregistrements obligatoires
- Charger un fichier Excel avec les données des commandes qui n'ont pas été enregistrées dans la plateforme

Le SPF BOSA collectera toutes les données fournies et les communiquera au point de contact désigné.

De plus amples informations sur ces obligations et d'autres sont disponibles dans le [manuel pratique sur notre site web](#).

Feed-back sur les dossiers

Optimisation

Après avoir ouvert un coffre-fort, l'adjudicateur peut activer un formulaire de feed-back. Ce formulaire permet aux entreprises d'indiquer les raisons pour lesquelles elles n'ont pas participé. Le feed-back est conservé au niveau du dossier. Les réponses peuvent également être exportées au format PDF ou Excel.

Commandes à partir d'un dossier

Optimisation

Actuellement, les commandes ne peuvent être créées qu'à partir du shop. Toutefois, dans de nombreuses situations, il n'est pas nécessaire d'enregistrer un contrat ou de le rendre disponible dans le shop (par exemple, pour un achat unique). À la suite de changement, il sera possible de créer ce type de commandes à partir d'un dossier (ou d'un contrat) et pas nécessairement via le shop.

En même temps, il sera possible de créer des dossiers ayant un lien avec un dossier existant pour permettre, par exemple, dans le contexte d'une commande passée conformément à un accord-cadre existant, qu'un nouveau dossier puisse néanmoins être lancé pour suivre la procédure relative à cette commande.

2024 – Q4

Flux d'approbation (#3)

Optimisation

Sur la base du feed-back que nous recevrons dans le cadre de nos projets pilotes, nous proposerons une liste de points d'amélioration, que nous mettrons en œuvre progressivement.

Assistant (« wizard »)

Nouveau module

Ce module vise à donner aux utilisateurs de la plateforme une idée plus claire des étapes qui composent le processus et à les guider, en quelque sorte, à travers une matière parfois complexe.

Comme le processus d'achat est différent pour chaque adjudicateur – seule la réglementation reste identique – chaque organisation sera en mesure de concevoir ses propres processus d'achat spécifiques. Les acteurs du processus disposeront alors d'une vue d'ensemble des étapes à parcourir et des éventuelles listes de tâches à accomplir. De cette manière, les utilisateurs sauront exactement quelles actions ils doivent effectuer et à quel moment.

Communities (#2)

Optimisation

Une première série d'optimisations du nouveau module Communities. Ici, l'accent sera mis notamment sur le processus de participation. Dans ce cadre, l'enregistrement de l'intérêt et la participation définitive à un contrat commun seront centralisés et automatisés au maximum. Le processus sera ainsi plus efficace et moins sensible aux erreurs. Toutefois, l'intention n'est pas encore de structurer également l'estimation du marché. Nous prévoyons également la possibilité de créer et de partager des nouvelles au sein de la communauté.

Environnement Business Intelligence (BI)

Nouvelle fonctionnalité

Un lien vers un environnement BI permettant aux adjudicateurs de prévoir des rapports pour leur propre organisation.

Versions des commandes

Optimisation

Actuellement, il n'est pas possible d'adapter une commande une fois qu'elle a le statut « approuvé ». Notre objectif est de rendre cela possible en procédant à la gestion des versions.

Plusieurs entreprises pour un accord-cadre**Optimisation**

Il deviendra possible de configurer une cascade dans un accord-cadre afin de placer les entreprises dans le bon ordre, ce qui se traduira également dans le shop. En outre, les accords-cadres avec remises en concurrence (mini-compétitions) seront également facilités.

Améliorations aux cartes de visite (#3)**Optimisation**

Ces optimisations visent à encourager les entreprises à gérer plus activement leurs cartes de visite. Tant les entreprises que les adjudicateurs pourront ainsi voir quand une carte de visite a été mise à jour pour la dernière fois. En outre, la plateforme invitera régulièrement les entreprises à vérifier leurs données et à les mettre à jour si nécessaire. Nous veillons ainsi à ce que la plateforme e-Procurement devienne une base de données vivante et actualisée des entreprises intéressées par les marchés publics.

Masquage**Optimisation**

Cette fonctionnalité permettra aux gestionnaires des shops de limiter le nombre d'articles du catalogue visibles dans le shop au niveau des participations internes.

Droit de commande**Optimisation**

Cette fonctionnalité permet à une organisation de faire traiter des demandes, qui sont normalement traitées au sein de l'organisation dans laquelle elles sont créées, par une autre organisation d'approbation, où les demandes peuvent ensuite être converties en commandes.

Un DUME intégré**Nouveau module**

Le DUME sera intégré à la plateforme, tant pour les adjudicateurs que pour les entreprises. La dernière version du modèle de données (v3.x) sera utilisée. Les adjudicateurs pourront y inclure des informations supplémentaires comme les exigences concrètes pour chaque critère de sélection (chiffre d'affaires annuel minimum, nombre de références à fournir, etc.). Le DUME sera ainsi également plus clair pour les entreprises.

2025

Modèles (*templates*) et clauses

Nouvelle fonctionnalité

Cette fonctionnalité offre la possibilité de définir et de personnaliser des modèles de documents types sur la plateforme e-Procurement. L'utilisateur peut ensuite les utiliser au moment opportun de la procédure de passation (par exemple lors de la rédaction d'un cahier spécial des charges ou d'une décision d'attribution). Toutes les données déjà présentes sur la plateforme seront bien évidemment reprises automatiquement dans le modèle. Selon l'organisation interne de l'utilisateur, cela peut s'avérer pertinent à chaque étape du processus. Cette bibliothèque de clauses permettra en outre à l'utilisateur de rédiger plus facilement le volet administratif d'un cahier spécial des charges. Il pourra en effet sélectionner des clauses dans une bibliothèque de clauses, qui peut contenir aussi bien des clauses standard (publiquement accessibles) que des clauses propres à l'organisation de l'utilisateur. Des clauses types favorables aux PME qui encouragent la durabilité et contribuent notamment à lutter contre le dumping social et la concurrence déloyale peuvent également être mises à la disposition de l'utilisateur de cette manière.

2026

Évaluation semi-automatique

Nouvelle fonctionnalité

Cette fonctionnalité permet aux adjudicateurs de rédiger des questionnaires interactifs et structurés sur la base des critères du cahier spécial des charges. Une pondération peut également être attribuée aux critères. Les soumissionnaires répondent à ces questionnaires de façon structurée. Et, sur la base de leurs réponses structurées, certains critères peuvent être évalués de manière semi-automatique tandis que d'autres peuvent être traités plus facilement manuellement. Cette fonctionnalité est pertinente pour la rédaction du cahier spécial des charges, la sélection de candidats et l'évaluation des offres.

Feed-back et contact

La présente feuille de route est disponible sur www.bosa.be.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette feuille de route ? Des idées ou des suggestions pour la plateforme ? [Contactez notre helpdesk.](#)